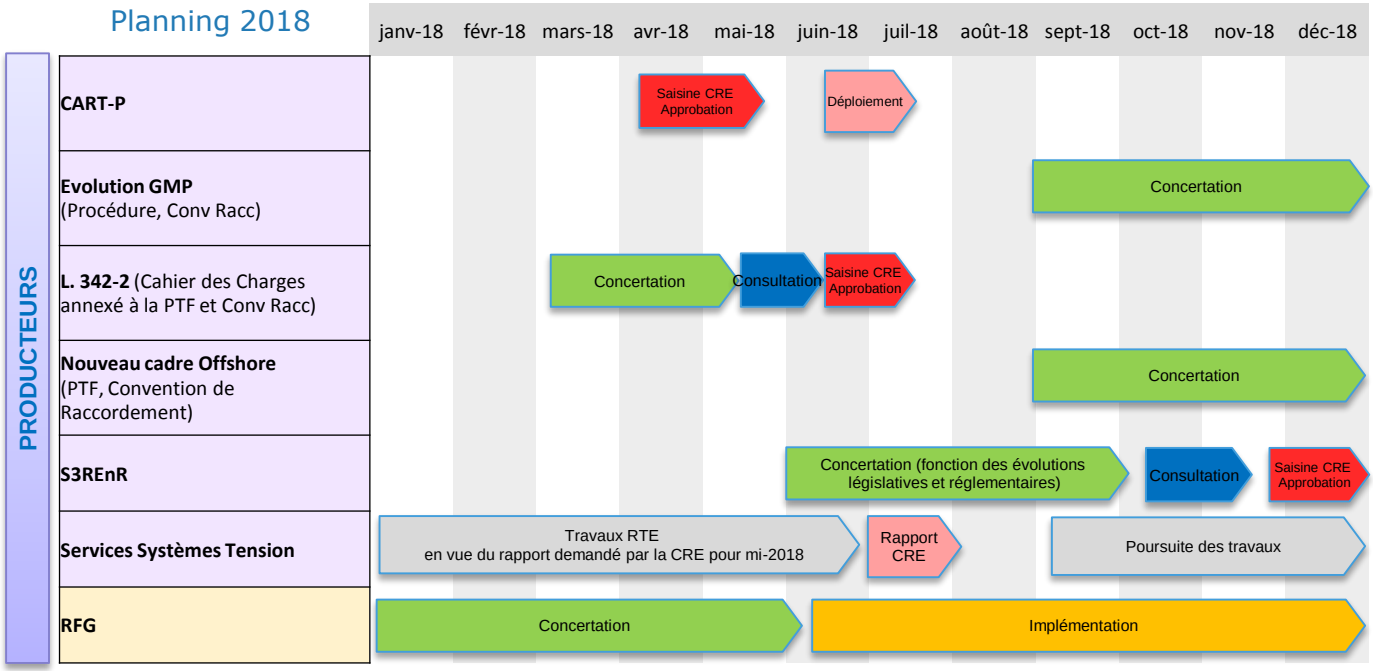
ANNEXES

A1

Planning des GT de la CAR :
prévisions 2018

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs

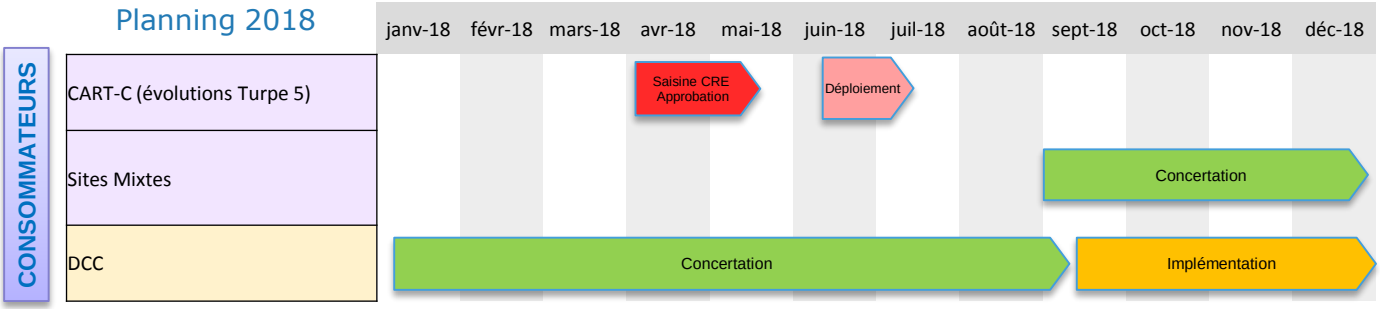
Planning 2018



dates indicatives, sous réserves des évolutions législatives, réglementaires, ...

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

Planning 2018

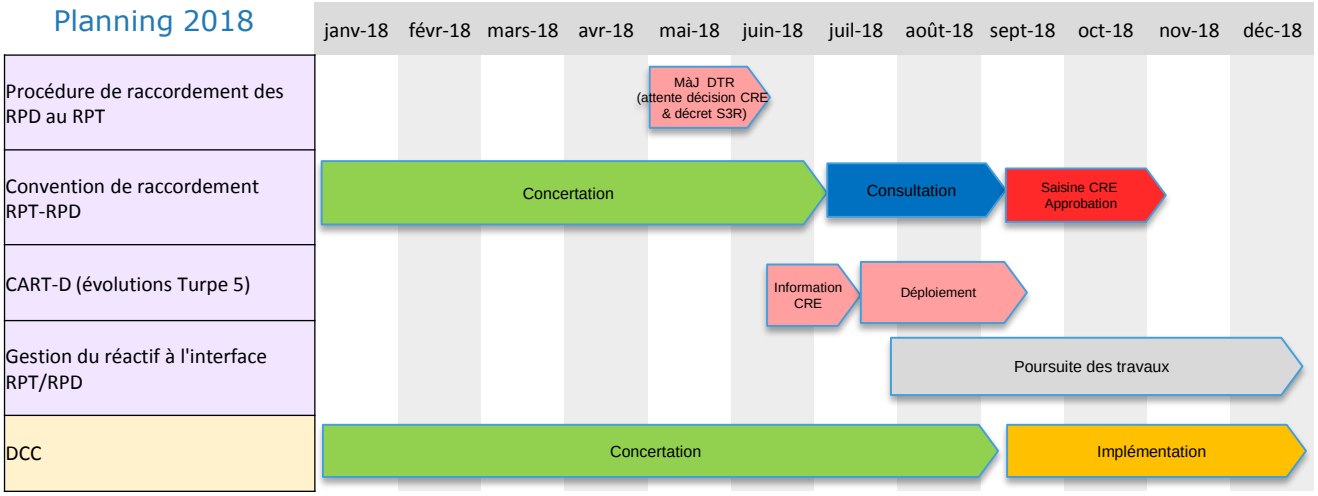


dates indicatives, sous réserves des évolutions législatives, réglementaires, …

GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

Planning 2018

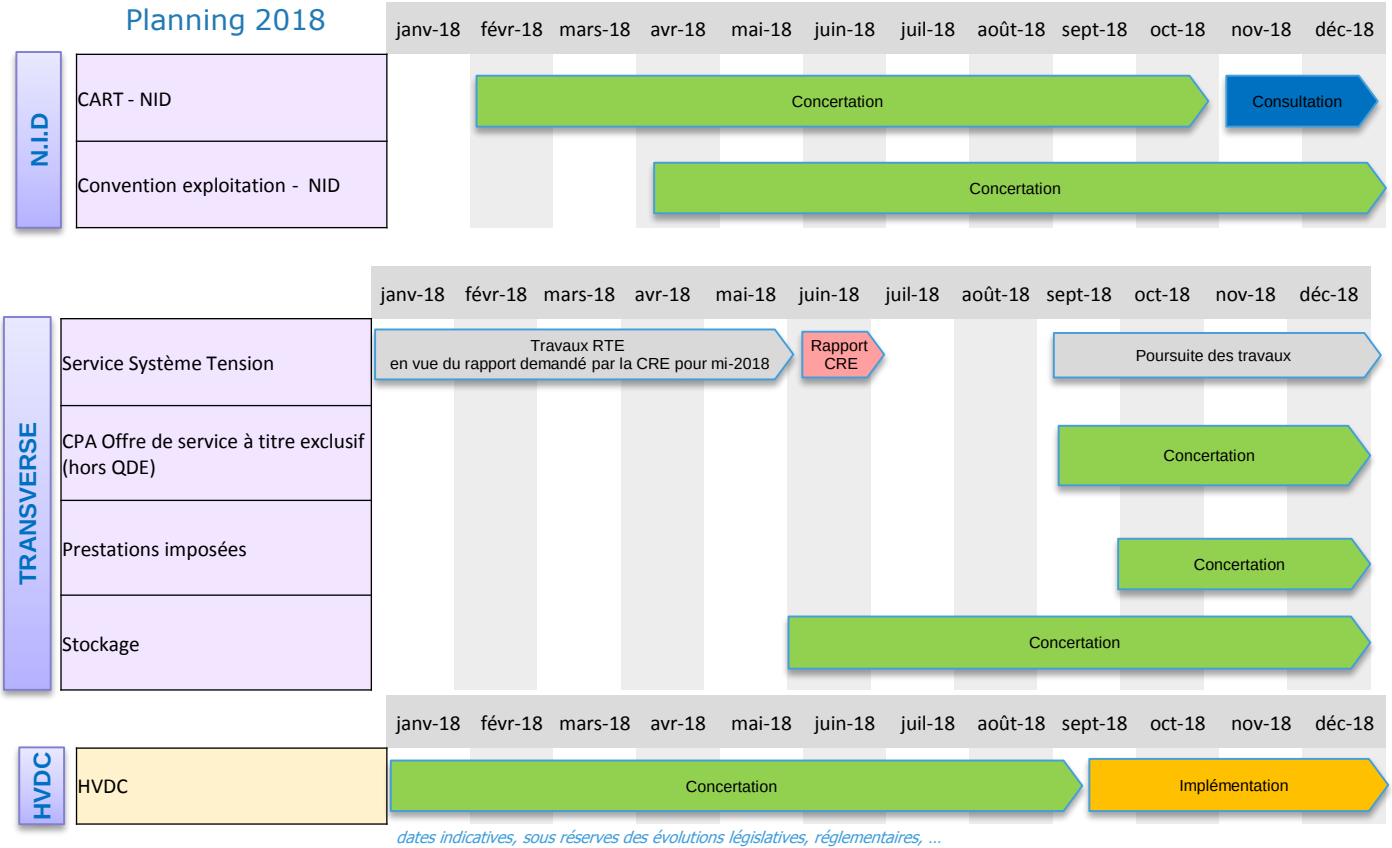
DISTRIBUTEURS



dates indicatives, sous réserves des évolutions législatives, réglementaires, ...

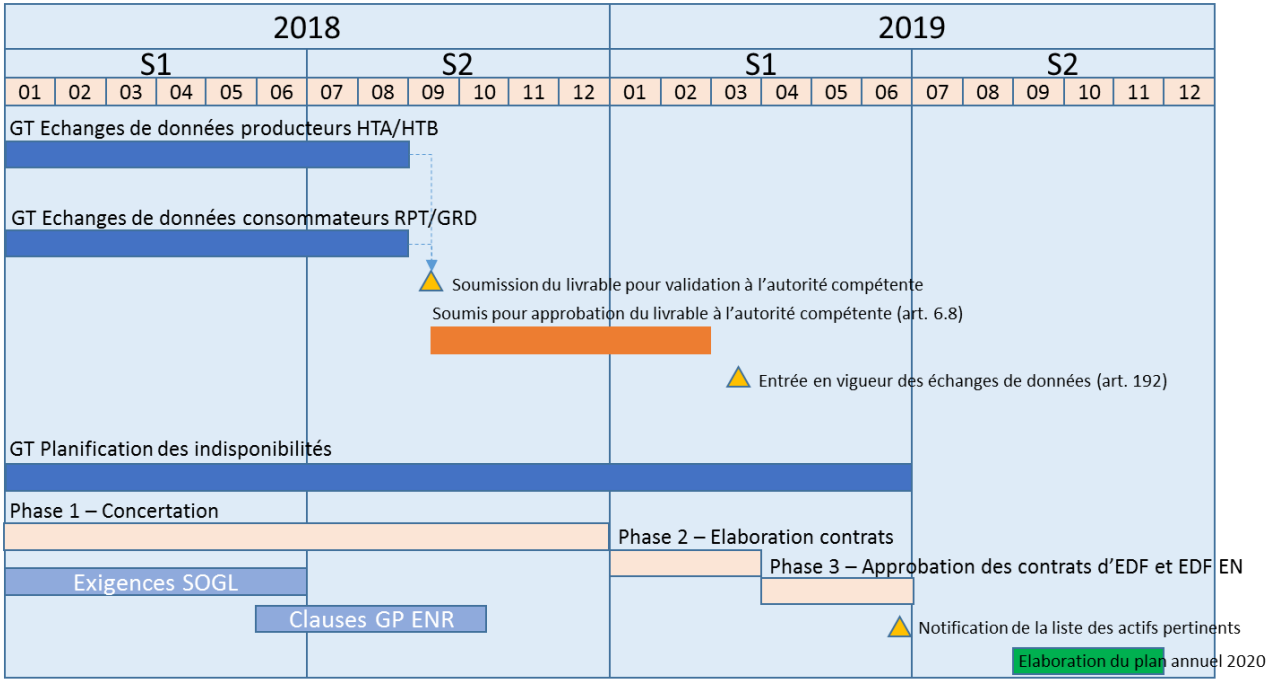
Autres GT

Planning 2018



dates indicatives, sous réserves des évolutions législatives, réglementaires, ...

GT SOGL


2018
2019
S1
S2
S1
S2
01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12
GT Echanges de données producteurs HTA/HTB
GT Echanges de données consommateurs RPT/GRD
Soumission du livrable pour validation à l'autorité compétente
Soumis pour approbation du livrable à l'autorité compétente (art. 6.8)
Entrée en vigueur des échanges de données (art. 192)
GT Planification des indisponibilités
Phase 1 – Concertation
Phase 2 – Elaboration contrats
Phase 3 – Approbation des contrats d'EDF et EDF EN
Exigences SOGL
Clauses GP ENR
Notification de la liste des actifs pertinents
Elaboration du plan annuel 2020



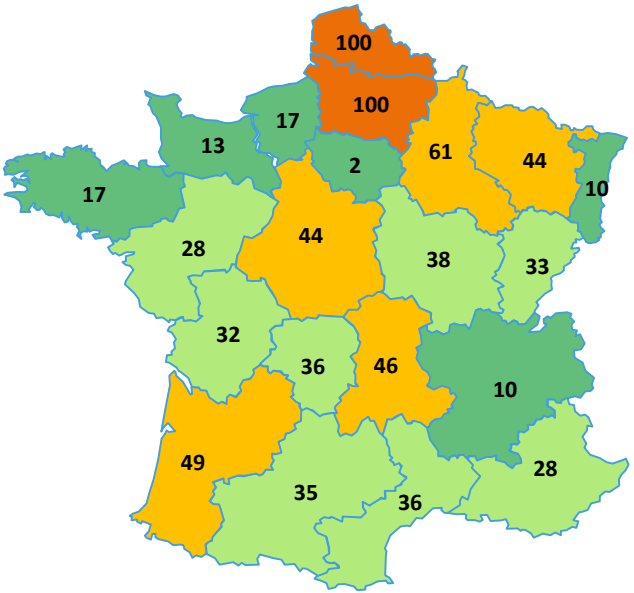
A2

Avancements S3R

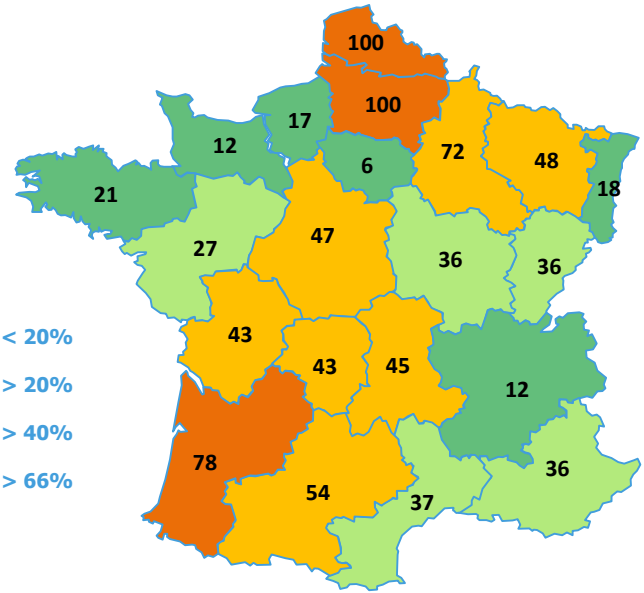
Etat d'avancement des S3REnR

Taux d'affectation des capacités (%)

31/12/2017



31/05/2018



< 20%
> 20%
> 40%
> 66%

Plus fortes progressions :

+ 29 % (240 MW) en Aquitaine
+ 19 % (320 MW) en Midi-Pyrénées
+ 11 % (140 MW) en Champagne-Ardennes
+ 8 % (120 MW) en PACA

Etat d'avancement des S3REnR

État des schémas au 31 décembre 2017

Projets d'adaptations :

Limousin (ajout 2 TR) : adaptation à relancer dès publication du décret S3R

Auvergne (Rochefort Montagne) : nouveau poste source

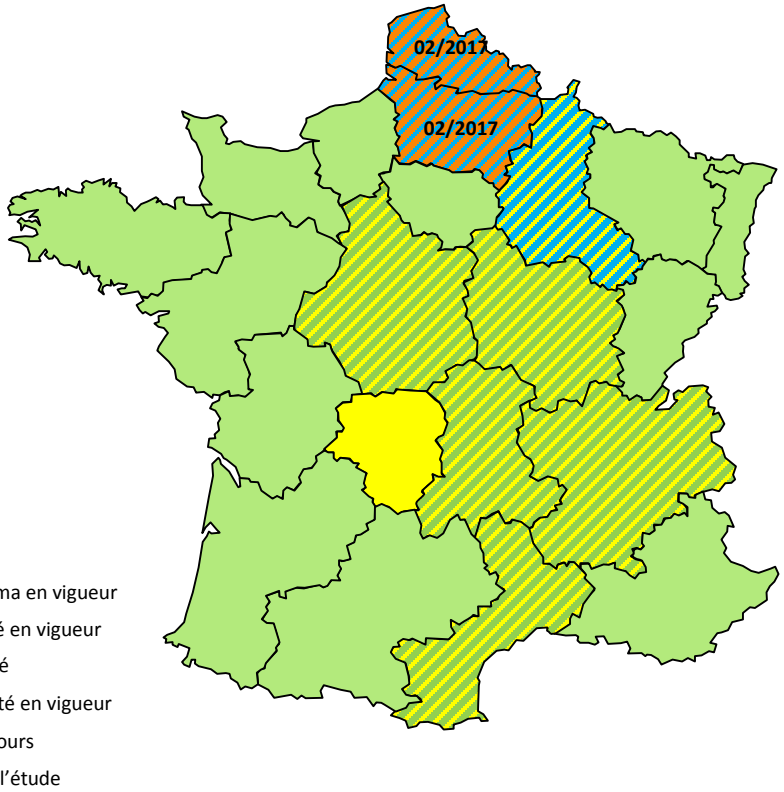
Centre : ajout de transformateurs

Champagne-Ardenne : ajout de transformateurs

Rhône-Alpes (Sud-Ardèche) : en étude

Bourgogne : en étude

LARO : en étude





A3

RfG: Etat d’avancement

•

Point sur la concertation nationale RfG (1/4) :
Bilan consultation publique seuils A, B, C, D

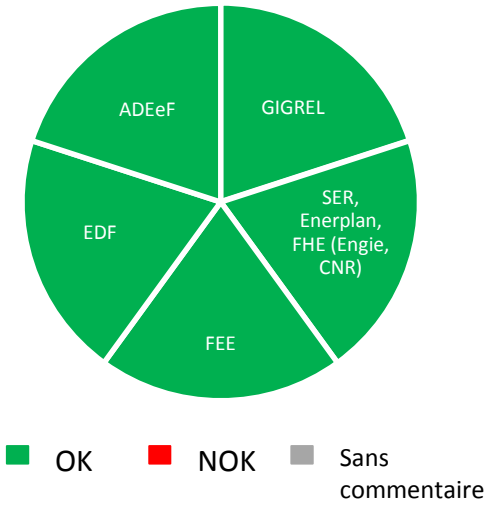
Valeurs des seuils proposés pour les unités de production de type B, C et D permettent :

- d'anticiper l'équipement des nouvelles unités, notamment EnR, des capacités constructives en adéquation avec les besoins du réseau.
- d'éviter les retrofits coûteux

Points traités par l'instance ayant permis ce consensus :

- Dérogation de classe creux de tension unités synchrones < 5 MW
- Traitement des modifications substantielles permettant de limiter les surcoûts

➢ Les acteurs sont d'accord avec les seuils proposés



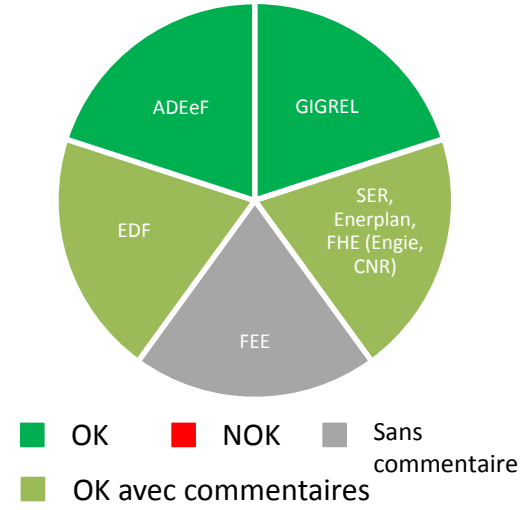
Approche proposée pour permettre d'abaisser le seuil A/B :

- Evaluation du besoin réseau
- Levée des contraintes techniques

➢ Les acteurs sont d'accord avec l'approche proposée

Remarques :

- Disponibilité des normes pour l'application de RfG
- Respect des délais entre deux propositions de seuils (RfG, article 5)
- Tenue au creux de tension pour les petites unités synchrones
- Réflexion sur les dispositifs de soutien des projets



Point sur la concertation nationale RfG (2/4) :
Proposition finale de seuils

Proposition transmise pour approbation à l'autorité compétente le 17/05/2018 :

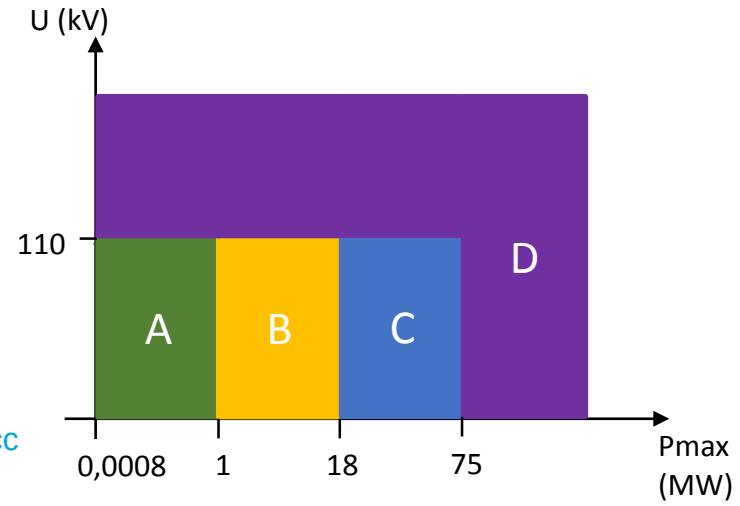
Type A : 0.8 kW ≤ P_{MAX} < 1 MW et U_{racc} < 110 kV

Type B : 1 MW ≤ P_{MAX} < 18 MW et U_{racc} < 110 kV

Type C : 18 MW ≤ P_{MAX} < 75 MW et U_{racc} < 110 kV

Type D : 75 MW ≤ P_{MAX}
ou 0.8 kW ≤ P_{MAX} et U_{racc} ≥ 110 kV

Où P_{MAX} est la puissance maximale installée de l'unité de production, nette du fonctionnement des auxiliaires et Uracc la tension nominale au point de raccordement.



Avec les précisions suivantes :

- Parcs non synchrones de générateurs en mer

Les parcs non synchrones de générateurs en mer (offshore PPM), dont le point de raccordement est situé en mer doivent satisfaire aux mêmes exigences que les PPM de type D (exception faite de l'exigence de la tenue au creux de tension, pour laquelle s'applique l'article 14 ou l'article 16 en fonction de la tension du point de raccordement en mer).

- Unités de production raccordées sur des sites consommateurs :

Pour les raccordements d'une unité de production sur un site consommateur, adaptation (dérogation de classe) pour :

- Appliquer les exigences de Type A à une unité de production de Type D dont 0.8 kW ≤ P_{MAX} < 1 MW.
- Appliquer les exigences de Type B à une unité de production de Type D dont 1 MW ≤ P_{MAX} < 18 MW.

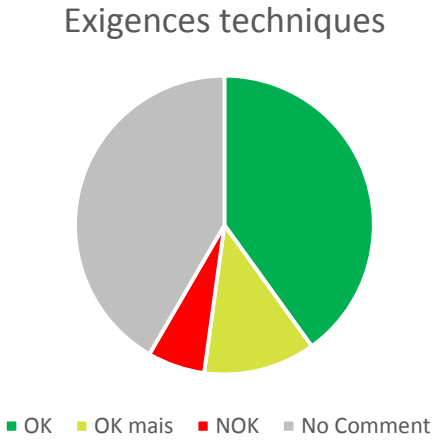
Point sur la concertation nationale RfG (3/4)
Bilan consultation Exigences techniques

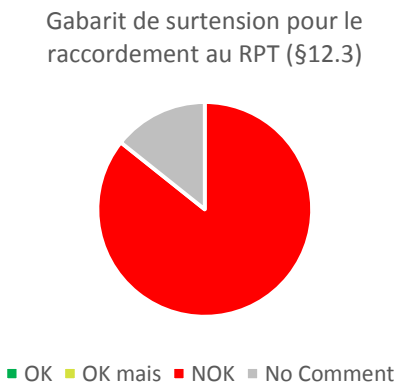
- Répondants

  GIGREL, FEE, Nordex, EDF, GE, GE Wind, et réponse commune SER, Enerplan et FHE (avec la contribution Engie et CNR)

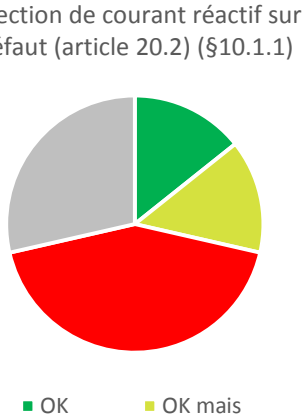
- Réponses analysées par RTE avec l'appui de l'ADEeF
- Bilan disponible sur la plateforme ADEeF : lien

- Globalement, les acteurs sont d'accord avec les propositions relatives aux exigences techniques





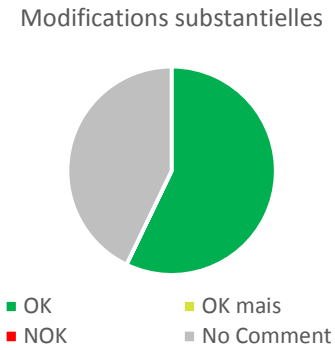
- Désaccord sur deux exigences pour lesquelles des précisions et des adaptations ont été proposées par RTE suite aux remarques des acteurs :
  - Gabarit de surtension adapté
  - Application aux nouvelles unités uniquement
  - Prise en compte des unités existantes voisines pour le paramétrage de l'injection de courant réactif

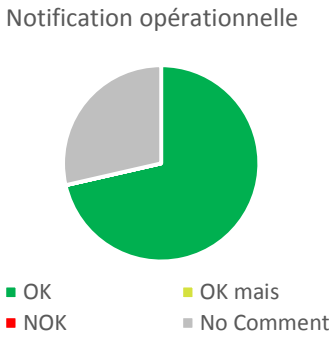


Le réseau de l'intelligence électrique

Point sur la concertation nationale RfG (4/4)
Bilan consultation Exigences techniques

- les acteurs sont d'accord avec les propositions formulées dans le projet de synthèse de concertation sur les modifications substantielles.





- les acteurs sont d'accord avec les propositions formulées dans le projet de synthèse de concertation sur la procédure de notification opérationnelle.

Bilan de consultation publique transmis à l'autorité compétente le 17/05/2018.

Il contient :
- l'ensemble des positions exprimées par les acteurs,
- les réponses des gestionnaires de réseau aux remarques formulées par les parties prenantes dans leur réponse à la consultation,
- les propositions finales de définition des exigences non-exhaustives,
- les propositions pour l'application aux unités existantes et
- les propositions relatives à la procédure de notification opérationnelle.

Le réseau de l'intelligence électrique

Prochains travaux de la concertation nationale RfG

Travaux 2018 - détails

Méthodologie Analyse Coût / Benefices (travaux communs RfG/DCC/HVDC)

Rédaction des demandes de dérogation de classe

Propositions pour les textes réglementaires et évolution des DTR (RPT et RPD)

Concertation SOGL

Réunion plénière de l'instance à prévoir en Q3/Q4 2018 (commune avec DCC) pour synthétiser les travaux des GT SOGL.

A4

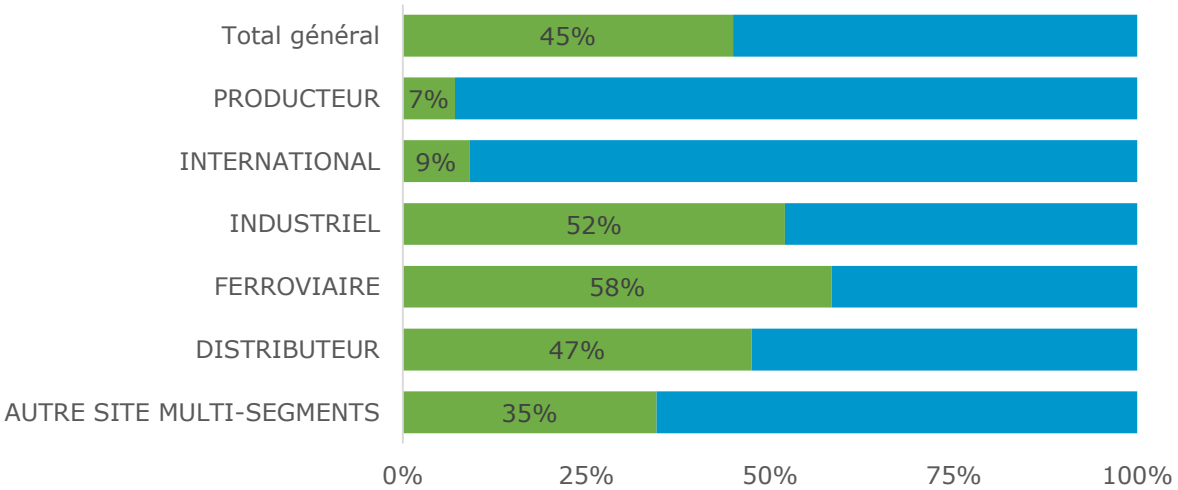
Concertation « données et comptage »

GT Données & Comptage

45% du parc connecté

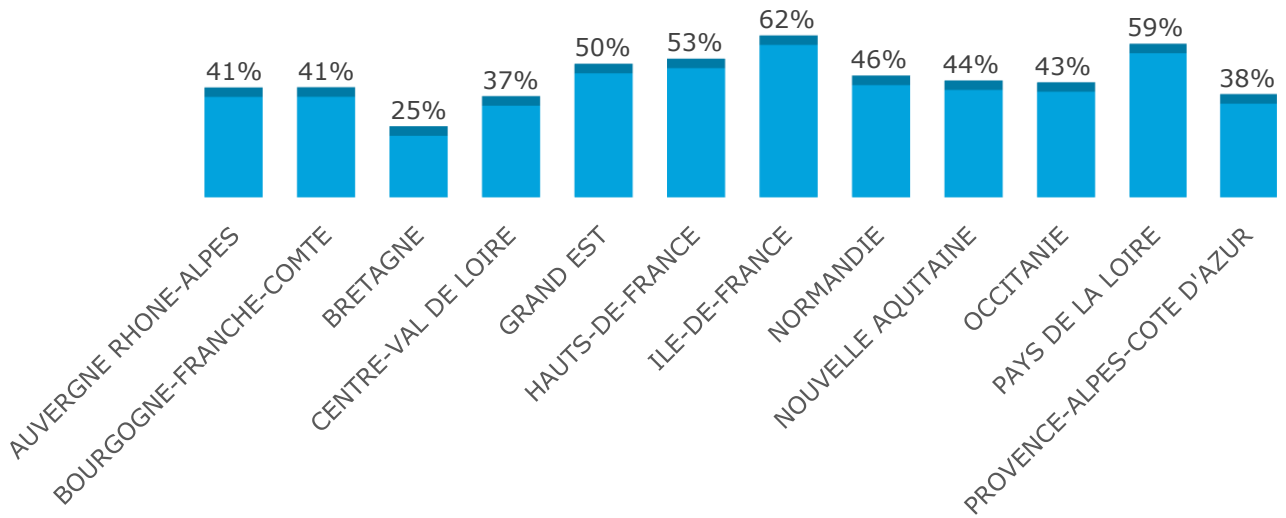
3 796 comptages IP (sur 8 662)
soit 1 598 sites déployés (sur 3 562)

25 comptages par semaine sur 2018



GT Données & Comptage

Taux de numérisation par régions administratives (en sites)



GT Données & Comptage

Prochaine réunion du GT Données et Comptage le 10 juillet 2018

14h à 16h - Auditorium de la Tour Initiale (RTE) à la Défense

Ordre du jour :

1. Suivre le déploiement du comptage IP et les services de données SPEED associés
2. Concerter l'évolution des compteurs en vue de les équiper d'une interface de communication digitale fournissant l'ensemble des données brutes (Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie N°2018-093 du 26 avril 2018)
3. Echanger et orienter la feuille de route des services de données visant à permettre l'extinction des services Dat@RTE historiques (disponibles via Publication, EPC et messagerie sécurisée)